

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°07-2023-159

PUBLIÉ LE 21 NOVEMBRE 2023

Sommaire

07_DDETSPP_Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités, et de la Protection des Populations / 07_DDETSPP_service Inclusion

07-2023-10-13-00003 - arrêté composition conseil de famille 2023 (3 pages) Page 3

07_DDETSPP_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, des Solidarités, et de la
Protection des Populations

07-2023-10-13-00003

arrêté composition conseil de famille 2023

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant composition des membres
du conseil de famille des pupilles de l'État
du département de l'Ardèche**

**La préfète de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.224-1 à L.224-3 ;
L.224-4 à L.224-8 et R.224-1 à R.224-25 ;

Vu le code civil, notamment ses articles 381-1 et 382-2 ;

Vu la loi n° 96-604 du 5 juillet 1996 relative à l'adoption ;

Vu la loi n° 2002-93 du 22 janvier 2002 relative à l'accès aux origines des personnes
adoptées et pupilles de l'état ;

Vu le décret n° 98-818 du 11 septembre 1998 modifiant le décret n° 85-937 du 23 août
1985 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 07 2020-12-30-003 du 30 décembre 2020 ;

Considérant les arrêtés préfectoraux ci-dessus référencés portant renouvellement
partiel des membres du conseil de famille des pupilles de l'État ;

Considérant les échéances de mandats de certains membres du conseil de famille ;

Sur proposition du Directeur départemental du travail, de l'emploi, des solidarités et de
la protection des populations de l'Ardèche ;

ARRETE

Article 1^{er} : La composition des membres du conseil de famille des pupilles de l'État est
la suivante :

**1. Deux représentants du Conseil Départemental désignés par cette assemblée sur
proposition de son président :**

- Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
- Mme Sylvie DUBOIS

2. Deux membres d'associations familiales, dont une association adoptive :

Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) :

Titulaire : Mme Mariane RAMBAUD
Suppléante : Mme Ghislaine MICHEL,

Association Enfance et familles d'adoption :

Titulaire : Mme Nelly DUPERRIER,
Suppléante : Mme Bénédicte DUMARCHER

3 – Un membre d'une association d'assistant maternel

Titulaire : Mme Isabelle DUMEZ
Suppléante : Mme Eve DEMAY

4° - Un membre de l'association d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat du département de l'Ardèche :

- en attente de désignation

5° - Deux personnalités qualifiées :

M. Serge REYNIER
Mme Annie-Claude MASANTE

6° Deux personnalités qualifiées que leur compétence et leur expérience professionnelles en matière d'éthique et de lutte contre les discriminations qualifient particulièrement pour l'exercice de fonctions en son sein :

Titulaire : Mme Jacqueline SARTRE
Suppléante : Mme Françoise CHOLVY

Article 2 : Les membres du conseil de famille des pupilles de l'État sont élus pour une durée de mandat de six ans renouvelable une fois. Cette instance est renouvelable par moitié.

La composition du conseil de famille figure en annexe 1.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Fait à Privas, le 13/10/2023
P/Le directeur
La responsable du service
signé :
Agnès SOUBEYRAND

ANNEXE 1

- Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
1^{er} mandat du 23/09/2021 au 23/09/2027

- Mme Sylvie DUBOIS
2^{ème} mandat du 23/09/2021 au 23/09/2027

- Mme Mariane RAMBAUD
Premier mandat du 30/12/2020 au 30/12/2026

- Suppléante :
- Mme Ghislaine MICHEL,
Premier mandat du 30/12/2020 au 30/12/2026

- Mme Nelly DUPERRIER,
Premier mandat du 11/05/2017 au 11/05/2023
Deuxième mandat du 11/05/2023 au 11/05/2029

- Suppléante :
- Mme Bénédicte DUMARCHER
Premier mandat du 13/10/2023 au 13/10/2029

- Mme Isabelle DUMEZ
Premier mandat du 28/08/2015 au 28/08/2021
Deuxième mandat du 03/09/2021 au 03/09/2027

- suppléante :
- Mme Eve DEMAY
Premier mandat du 28/08/2015 au 28/08/2021
Deuxième mandat du 03/09/2021 au 03/09/2027

- M. Serge REYNIER
Premier mandat du 18/12/2012 au 23/10/2014 non comptabilisé car inférieur à 3 ans
Deuxième mandat du 23/10/2014 au 23/10/2020
Troisième mandat du 30/12/2020 au 30/12/2026

- Mme Annie-Claude MASANTE
Premier mandat du 30/12/2020 au 30/12/2026

- Mme Jacqueline SARTRE
Premier mandat du 01/09/2023 au 01/09/2029

- Mme Françoise CHOLVY suppléante
Premier mandat du 01/09/2023 au 01/09/2029